

# COMMUNE DE SAINT-LAURENT

## PROCES-VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2020

Le vingt-six septembre deux mil vingt, à neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le 19 septembre 2020, s'est réuni à la salle des fêtes de Saint-Laurent, sous la présidence de Madame Jocelyne TREVISAN, Maire.

PRESENTS : TREVISAN Jocelyne, GHILARDI Stéphanie, HENAFF Ludovic, MINER Bernadette, DELOGE Stéphanie, GODEFROY Fabien, LONDERO Bernard, FRAU Emilie, DELMAS Manon, VERZEGNASSI Alain, CUEVAS Patricia, CLUA Guy, LAFERRIERE Maxime.

ABSENTS, EXCUSES : TROUGNAC Marie-Claire, BOUSQUET Thomas.

POUVOIRS : TROUGNAC Marie-Claire à GHILARDI Stéphanie.

Secrétaire de séance : MINER Bernadette.

#### ORDRE DU JOUR :

- Lecture et approbation procès-verbal de la séance du 01/08/2020.
- Albret communauté : réponse à notre demande de révision des conditions financières relatives à notre retrait. Décision à prendre.
- Adressage : programmation et constitution d'une commission de travail.
- Décision concernant des impayés de cantine : admission en non-valeur.
- Groupement de commande restauration collective : désignation des délégués.
- Mise en place du paiement internet pour la facturation cantine et garderie.
- Proposition de dissolution du Centre communal d'Action Sociale.
- Renouvellement contrat de travail adjoint technique.
- Site internet de la commune : propositions.
- Proposition règlement utilisation des salles communales.
- Mission locale.
- Natura 2000 : journée citoyenne.
- Terrain de pétanque.
- Chemin de randonnée.
- Tennis.
- Questions diverses.

#### LECTURE ET APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 01/08/20

- Ludovic HENAFF estime qu'il est inutile de détailler les doléances dans le PV.
- Guy CLUA demande des réponses :
  - . la gravière : il s'agit d'une information
  - . le syndicat des deux rives : ce sujet sera abordé en fin de séance.

#### ALBRET COMMUNAUTE : REPONSE A NOTRE DEMANDE DE REVISION DES CONDITIONS FINANCIERES RELATIVES A NOTRE RETRAIT

Après avoir rencontré le Président d'Albret communauté et le secrétaire général de la Préfecture, Madame le Maire propose de ne pas poursuivre le recours.

- Guy CLUA souhaite interjeter l'appel car il y a des jurisprudences (existaient déjà !)
- Jocelyne TREVISAN et Ludovic HENAFF signalent qu'il n'y a pas de changement dans l'argumentaire de l'avocat.

Vote à main levée pour ou contre la poursuite de la procédure :

. pour 3 voix  
. contre 11 voix

*Stéphanie DELOGE rappelle que la CCCCCP a versé une dotation de solidarité d'un montant de 40 000 € afin de nous aider à rembourser la contribution due à Albret communauté.*

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la procédure envers Albret communauté, suite au retrait de la commune. Les conditions financières fixées par Madame la Préfète étant fixées à un montant de 94 782.12 €, soit 12 annuités de 7 290.93 € et 1 annuité de 7 290.96 €.

Le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 20/07/2020 rejette la requête de la commune.

Madame le Maire propose de passer au vote : 3 voix pour ; 11 voix contre.

Suite au vote et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas poursuivre le recours.

#### ADRESSAGE : PROGRAMMATION ET CONSTITUTION D'UNE COMMISSION DE TRAVAIL

La mise en place de l'adressage doit commencer le plus rapidement possible afin de déposer une demande de subvention au titre de la DETR, avant la fin de l'année.

Le conseil départemental met à notre disposition 2 techniciens.

L'objectif est la dénomination et la numérotation des voies. Concernant le centre bourg, il n'y aura pas de modification, il reste la campagne. Précision : lorsqu'une voie est limitrophe d'une autre commune, il faut adopter la même dénomination.

Composition de la commission de travail :

Alain VERZEGNASSI, Emilie FRAU HUGER, Fabien GODEFROY, Manon DELMAS, Bernadette MINER, Stéphanie GHILARDI.

#### DECISION CONCERNANT DES IMPAYES DE CANTINE : ADMISSION EN NON-VALEUR.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'état des restes à recouvrer sur les années antérieures, délivré par le Receveur, en vue d'apurer des titres de recettes anciens dont la Direction des Finances Publiques n'a pu obtenir le recouvrement. Il s'agit d'une dette de cantine pour 2017, montant 278.30 € concernant une personne décédée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables pour un montant s'élevant à 278.30 €, dont le détail est annexé.

#### GROUPEMENT DE COMMANDE RESTAURATION COLLECTIVE : DESIGNATION DES DELEGUES.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'adhésion de la commune au groupement de commande de restauration collective.

Suite aux élections municipales, il est nécessaire de désigner deux représentants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- |                             |                                                                                                                           |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ○ <u>Délégue titulaire</u>  | Mme Stéphanie GHILARDI<br>Domiciliée 18 rue Jean Jaurès<br>47130 SAINT-LAURENT<br>Courriel : stephanie.ghilardi@orange.fr |
| ○ <u>Délégue suppléante</u> | Mme Emilie FRAU HUGER<br>Domiciliée « Lajus »<br>47130 SAINT-LAURENT<br>Courriel : femilie47@yahoo.fr                     |

*Réunions de la commission menus tous les 2 mois pour choix des menus et les retours des agents de cantine.*

## MISE EN PLACE DU PAIEMENT INTERNET POUR LA FACTURATION CANTINE ET GARDERIE.

Madame le Maire rappelle qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2022 lorsque ce montant est supérieur ou égal à 5 000 €.

Elle précise également que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, PAYFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (« Titre payable par Internet »), avec des frais réduits pour la collectivité.

Au sein de la commune, ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des factures de la cantine et de la garderie. Il sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

**DÉCIDE** de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP à partir du site sécurisé de la DGFIP, avec des frais réduits pour la collectivité.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP.

## PROPOSITION DE DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE.

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L. 123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre.

Lorsque le CCAS a été dissous, la commune exerce directement les attributions auparavant dévolues au CCAS.

Le conseil municipal, procède au vote :

- |                          |        |
|--------------------------|--------|
| - Pour conserver le CCAS | 2 voix |
| - Abstention             | 0      |
| - Contre                 | 12     |

après en avoir délibéré, décide de dissoudre le CCAS le 31 décembre 2020.

Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le conseil exercera directement cette compétence. Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

*Une commission action sociale sera créée au sein du conseil municipal et une ligne budgétaire sera ouverte pour le budget 2021.*

## RENOUVELLEMENT CONTRAT DE TRAVAIL ADJOINT TECHNIQUE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de créer un emploi d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet ; durée hebdomadaire de travail 20 heures, pour la période du 4 octobre 2020 au 3 avril 2021.

Tâches confiées à l'intéressée :

- Aide à la surveillance de la cantine et à la garderie scolaire
- Remplacement en cas de besoin
- Accompagnement bus scolaire
- Aide au personnel enseignant
- Entretien des locaux scolaires et bâtiments communaux
- Aide au fleurissement et travaux espaces verts

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les démarches et signer les pièces nécessaires.

#### SITE INTERNET DE LA COMMUNE : PROPOSITIONS.

Le conseil municipal examine les propositions et retient le devis de Pascal VIGNEAU pour un montant de 2 300 € sur 6 ans.

Mme Bernadette MINER ne participe pas au vote.

#### PROPOSITION REGLEMENT UTILISATION DES SALLES COMMUNALES.

Madame le Maire demande de réfléchir à une revalorisation des tarifs de location.

Il faut également finaliser le règlement intérieur, faut-il prévoir une sanction s'il y a plainte du voisinage en raison du bruit ?

Après concertation, il est décidé de travailler sur le règlement et les tarifs à appliquer.

#### MISSION LOCALE

Mme Bernadette MINER a assisté à la réunion d'information et indique au conseil municipal que l'action de la mission locale auprès des jeunes à la recherche d'un emploi est très importante.

Le conseil municipal donne son accord pour adhérer en 2021, montant de la cotisation 50 €.

#### NATURA 2000 : JOURNEE CITOYENNE.

La journée citoyenne est prévue pour le 10 octobre, avec la participation des lycéens de la MFR de Barbaste. Un état des lieux sera fait avec Claire Boscus, technicienne du SMEAG (Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne) le 8 octobre. Il est possible d'animer cette journée avec l'intervention d'un cheval. Ne pas oublier de contacter la fédération de pêche pour les inviter.

#### TERRAIN DE PETANQUE.

La section des pétanqueurs, représentée par Jacques Barrieu a demandé l'aménagement du terrain sous les platanes.

Les matériaux seront fournis par GSL ;

#### CHEMIN DE RANDONNEE.

Visite de Jacqueline SEIGNOURET, présidente de la commission tourisme, accompagnée de Valentine Laurent. Projet de mise en place de panneaux pédagogiques en plexiglass.

Création d'une commission chargée de récolter les témoignages des personnes vivant à Saint-Laurent : LAFERRIERE Maxime, HENAFF Ludovic, VERZEGNASSI Alain, GHILARDI Stéphanie, MINER Bernadette, DELMAS Manon.

#### TENNIS.

Les dégâts causés par la crue ne seront pas pris en compte par l'assurance car il ne s'agit pas d'une structure couverte.

M. MARTET, chargé d'affaires chez Groupama, va demander une indemnisation au titre de notre fidélité.

#### QUESTIONS DIVERSES.

- Maxime LAFERRIERE demande les documents de travail des séances imprimés par la mairie : Jocelyne TREVISAN informe que les conseillers qui le souhaitent peuvent le demander et retirer les documents en mairie.
- Collecte des ordures ménagères secteurs « La Carcine », « La Tuilerie », « Sabarros », « Nord » : le ramassage au porte à porte sera effectué dès que les conteneurs seront réceptionnés. Le camion du SMICTOM est autorisé à manœuvrer sur la parcelle appartenant à la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne. Désormais il n'y aura qu'un ramassage par semaine, la prestation diminue mais le coût reste le même. Ce sujet va être débattu en conseil communautaire.
- Elagage : présentation des devis :

|                  |          |
|------------------|----------|
| Entreprise GALET | 16 041 € |
| Entreprise ICARD | 20 000 € |

Choix de l'entreprise Galet, intervention fin novembre, début décembre
- Syndicat des Deux Rives : Manon Delmas, déléguée, donne les informations suite à la réunion du 31 août : élection du président M. ORLIAC Dominique, vice-présidents : MM. MARMIE Alain BOUSQUET Thomas et Mme BERNEDE Viviane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 50.